

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

Préavis No 50/25

**Demande d'un crédit de CHF 50'000.00 (TTC)
en vue de financer l'installation de bornes de
recharge pour véhicules électriques.**

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL :

M. YVAN RUEFF

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Le présent préavis vise à solliciter un crédit pour l'installation de bornes de recharge sur certaines places de stationnement communales existantes.

Cette initiative tient compte des besoins de la population, de l'évolution des technologies, des impératifs environnementaux et des contraintes liées à l'utilisation du domaine public.

Elle constitue une réponse directe au postulat « Encourager la mobilité électrique par l'introduction de bornes de recharge publiques », présenté en séance du Conseil communal du 10 mars 2025.

2. Situation du marché de l'électromobilité

2.1 En Europe : vers la fin des véhicules thermiques

L'Union européenne a fixé un cap clair : la fin de la vente des véhicules neufs à moteur à combustion (thermiques) est prévue dès 2035, avec des normes d'émissions renforcées dès 2025 et une réduction de 55 % des émissions de CO₂ des voitures neuves d'ici 2030. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du Pacte vert européen, qui vise à réduire drastiquement les émissions du secteur des transports. Cependant, l'industrie automobile fait face à de fortes pressions économiques et sociales, et certains responsables appellent à assouplir le calendrier pour éviter une perte de compétitivité face à la concurrence chinoise (source : Parlement européen).

2.2 Situation en Suisse : une croissance soutenue mais contrastée

En Suisse, la part de marché des voitures 100 % électriques mise en circulation a atteint 20,9 % en 2023, contre 17,6 % en 2022 (source : SuisseÉnergie ; TCS).

En 2024, un ralentissement des ventes a été observé, avec une baisse de 12,5 % pour les modèles 100 % électriques et de 10,4 % pour les hybrides rechargeables (source : Secrétariat d'État à l'économie), traduisant les mutations en cours sur un marché en pleine reconfiguration.

Les données plus récentes laissent toutefois entrevoir une reprise. En juillet 2025, 19 629 voitures de tourisme ont été immatriculées en Suisse et au Liechtenstein, soit une hausse de 6,5 % par rapport à juillet 2024. Parmi elles, 4 083 véhicules entièrement électriques ont été enregistrés (+18,9 %), représentant 20,8 % du marché pour le mois. À cela s'ajoutent 2 406 hybrides rechargeables (+54,9 %), portant la part de marché des véhicules dits « à prise » à 33,1 %, soit un gain de 6,1 points par rapport à l'année précédente. Sur les sept premiers mois de 2025, ces véhicules représentent 31 % des immatriculations totales, confirmant une tendance structurelle vers une adoption croissante de l'électromobilité (source : Auto-Suisse).

Un défi majeur demeure toutefois : de nombreux ménages, en particulier les locataires et copropriétaires, n'ont pas encore accès à une borne de recharge à domicile, ce qui freine l'adoption massive des véhicules électriques.

3. Dynamique et enjeux du secteur des bornes de recharge

Le développement de l'électromobilité dépend étroitement de l'implantation des bornes de recharge. Le marché connaît une évolution rapide, marquée par d'importantes transformations technologiques et économiques. La disparition de certains fournisseurs majeurs a laissé des lacunes temporaires, mais de nouveaux acteurs innovants proposent aujourd'hui des solutions ouvertes, évolutives et rétro compatibles, capables de répondre aux besoins actuels tout en anticipant les exigences futures.

Le pays dispose déjà d'environ 16'123 bornes de recharge publiques, soit une densité supérieure à la moyenne européenne (source OFEN avril 2025).

3.1 Cadre fédéral

En juin 2025, le Parlement fédéral a adopté la motion « *Droit à la prise* » (Motion Grossen 23.3936), qui vise à garantir aux locataires d'immeubles collectifs la possibilité d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques, sous certaines conditions techniques, même sans l'accord préalable du bailleur.

Bien que le Conseil fédéral se soit opposé à cette initiative, il est désormais tenu d'en préparer la mise en œuvre. Cette décision parlementaire complète les objectifs de la loi fédérale sur l'énergie (LEne), qui encourage l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, même si le « droit à la prise » n'y figure pas encore formellement.

3.2 Cadre cantonal

Le Canton de Vaud soutient activement la transition vers la mobilité électrique au moyen de subventions ciblées. Depuis 2025 :

- L'installation de bornes publiques peut être financée entre CHF 2'000 et 4'000 par point de charge, selon la puissance et le nombre d'unités. Cette mesure facilite la recharge de substitution (au travail ou à domicile sans place privative) ainsi que la recharge à destination (achats, restauration, loisirs, etc.).
- L'installation de bornes de recharge à usage privé n'est plus subventionnée. Les aides financières se limitent désormais de CHF 200 à 400 par place équipée électriquement (au moins 3 places), couvrant au maximum 50 % des coûts totaux et CHF 100'000 par immeuble (hors coût des bornes).

Ces mesures visent à accélérer l'installation de bornes sur les parkings, qu'ils soient privés ou non (source : État de Vaud – Mobilité électrique).

3.3 Initiatives voisines

La Ville de Nyon compte déjà 25 points de recharge répartis sur 13 stations.

Dans les communes voisines, Founex, Arnex, Céligny et Signy se sont également équipées de plusieurs bornes publiques, accessibles 24h/24 et offrant une puissance moyenne de 22 kW. Ces installations permettent aux habitants comme aux visiteurs de recharger leur véhicule électrique de manière simple, rapide et sécurisée.

3.4 Au sein du territoire communal

À ce jour, aucune borne n'est installée sur le domaine public communal. La majorité des habitants, propriétaires ou résidant en villas, disposent déjà d'aménagements individuels.

Locataires, pendulaires et visiteurs n'ayant pas accès aux infrastructures privées, la Municipalité, en tant qu'actrice exemplaire de la transition énergétique, doit anticiper cette évolution en équipant certains parkings publics. Cette démarche permet de proposer une solution de recharge accessible à tous, tout en respectant les orientations de l'avant-projet de la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) et en affirmant l'engagement de la commune en matière de développement durable.

4. Déploiement projeté au sein de notre village

4.1 Démarche entreprise

Des réunions de travail ont été menées avec les principaux acteurs du domaine énergétique, parmi lesquels Romande Énergie, les Services industriels de Nyon (SI Nyon), EV-Pass ainsi que la SEIC. En parallèle, des échanges ont eu lieu avec les communes voisines de Rolle, Céligny, Gland et Founex, afin de recueillir leurs avis et partager leurs expériences.

Ces démarches ont permis de prendre en considération les conditions tarifaires régionales, tout en comparant les différents modèles de déploiement adoptés localement. L'objectif est d'assurer une cohérence à l'échelle régionale et de maintenir une compétitivité raisonnable des infrastructures prévues sur notre territoire.

Sur la base des informations collectées et des retours concernant les usages et habitudes de recharge des habitants et usagers de la commune, quatre zones prioritaires pour l'implantation de bornes ont été identifiées :

- Chemin des Sports
La réflexion sur cette zone a été mise en pause, car l'intégration des équipements de recharge sera prévue dans le projet global de réaménagement du centre sportif et du périmètre adjacent ;
- Port
Situé à proximité de la Route Suisse, le port présente un double potentiel : il pourrait desservir à la fois les usagers réguliers des infrastructures portuaires et les visiteurs de passage ou en transit. Cette localisation permettrait ainsi de répondre à une demande touristique croissante tout en apportant un service complémentaire aux habitants. Cependant, l'investissement requis demeure important et le bénéfice direct pour la population locale apparaît moins immédiat que dans d'autres zones identifiées ;
- Centre-bourg, en face du Café de l'Union
Cette zone est pertinente pour les visiteurs et les clients des commerces. Cependant, l'installation de bornes condamnerait des places de stationnement dans une zone déjà très sollicitée, ce qui constitue un inconvénient notable ;
- Parking de Châtillon
Cette option apparaît comme la plus pertinente : elle dessert des immeubles locatifs dont les résidents ne disposent pas toujours de bornes privées. Le parking, spacieux et rarement saturé, est idéalement situé à proximité du centre du village. La réservation de quelques emplacements pour la recharge électrique peut ainsi s'effectuer sans gêner la circulation ni réduire de manière significative le nombre total de places disponibles. Par ailleurs, la proximité de l'armoire électrique de Romande Énergie permet de contenir les coûts d'aménagement et garantit un retour sur investissement plus rapide.

4.2 Solution retenue

Sur cette base, la Municipalité propose d'équiper le parking de Châtillon, selon les modalités suivantes :

- Installation de deux bornes doubles d'une puissance nominale de 22 kW, chaque borne étant gérée de manière à ce que la puissance maximale par paire n'excède jamais 22 kW, soit 44 kW au total (gestion dynamique). Cette configuration garantit un temps de recharge adéquat tout en maîtrisant les coûts d'installation ;
- Alimentation électrique dimensionnée dès le départ pour supporter des puissances supérieures à 44 kW, ce qui permet dans un premier temps d'économiser sur le financement de l'équipement (économie de CHF 13'000 par rapport à une puissance souscrite équivalente à 88 kW), tout en facilitant l'ajout ultérieur de nouvelles bornes et l'optimisation des coûts sur le long terme ;
- Bornes équipées d'un connecteur standard de type 2, garantissant une accessibilité optimale pour la recharge normale. Elles permettront l'authentification des usagers et offriront des fonctionnalités complémentaires telles que le suivi de la charge, la transmission des relevés de consommation et la gestion intelligente de la charge ;
- Le prix du kWh sera fixé par la Municipalité au plus près du prix coûtant et en cohérence avec les pratiques observées dans la région ;
- Tarification différenciée possible pour les habitants via des groupes d'utilisateurs (résidents / non-résidents) contrôlés par carte RFID ou application. Cette option implique toutefois l'achat de licences spécifiques et une gestion administrative par la commune.

Aussi, après consultation de notre Bureau conseil, l'installation de bornes ne requiert pas de permis de construire spécifique. Une communication sera adressée à la population pour l'informer de l'usage de ces nouvelles places, et le prestataire retenu sera tenu à une vigilance particulière concernant la protection des données personnelles collectées lors de l'utilisation des bornes.

5. Coût des travaux

Le montant estimé pour l'équipement de 4 places de recharge sur le parking de Châtillon est le suivant :

Equipement	CHF	38'813.90
Marquage au sol + signalétique	CHF	6'500.00
Total TTC	CHF	45'313.90
Divers et imprévus (environ 10%)	CHF	4'686.10
Total des travaux TTC	CHF	50'000.00

Une analyse a été réalisée concernant les subventions cantonales disponibles dans le cadre du programme MOBo2, destiné à soutenir l'installation d'infrastructures de recharge à usage public. L'examen des critères d'éligibilité fixés par le Canton de Vaud montre que la commune remplit favorablement les conditions requises, tant sur le plan administratif que technique. En particulier, les exigences relatives à l'approvisionnement en électricité renouvelable, à la gestion de la puissance électrique et à l'accessibilité au public sont respectées.

Dès lors, le projet envisagé pourrait bénéficier d'une subvention cantonale, sous réserve de la validation finale du dossier par les autorités compétentes. À compter du 1er mai 2025, le montant des subventions accordées varie de CHF 2'000 à CHF 4'000 par point de charge, couvrant au maximum 50 % des coûts totaux.

Un abonnement annuel au service de supervision est à prévoir. Il représente un montant de CHF 120.- par borne et par an, soit un total de CHF 480.- / an pour 4 bornes.

6. Financement - amortissement

Cette charge sera financée par l'emprunt à court ou moyen terme.

La dette actuelle de la Commune se monte à CHF 2'500'000.00.

L'amortissement est indiqué selon la nouvelle synthèse des durées d'amortissement prévue par MCH2 – d'amortir cette somme sur 10 ans, soit CHF 5'000.00 par années.

7. Conclusion

En réponse au postulat du 10 mars 2025, la Municipalité propose l'installation de quatre bornes de recharge sur le parking de Châtillon, afin de soutenir le développement de la mobilité électrique. Cette démarche, mise en œuvre de manière progressive et adaptée aux besoins réels, a pour objectif d'offrir aux habitants et aux visiteurs une infrastructure publique fiable et accessible, tout en garantissant une gestion rigoureuse des finances communales et en contribuant aux objectifs nationaux de réduction des émissions de CO₂.

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis No 50/25 relatif à la demande d'un crédit de CHF 50'000.00 (TTC) pour l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- Où le rapport de la commission chargé de l'étude de cet objet ;
- Considérant qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'installation des bornes de recharges pour véhicules électriques ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 50'000.00 en augmentation du compte numéro 1409.00 Installation de bornes électriques.

Ainsi délibéré en Municipalité de Crans par la Municipalité dans sa séance du 13 octobre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal lors de sa séance du 1^{er} décembre 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Robert Middleton



La Secrétaire



Pascaline Keller